



Règlement

Parcours gourmand « des empreintes du temps », le 02 juin 2024

Présentation :

L'association « La Mémoire Pétribocienne », épaulée par 7 autres associations et le comité des fêtes organise le dimanche 2 juin 2024 un parcours gourmand sur le territoire de la commune de Saint Pierre de Bœuf. Cette manifestation tient lieu d'inauguration du parcours des empreintes du temps, promenade à caractère historique et patrimonial.

Description :

Le départ (fictif) et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente des Gravieres, avenue du Rhône à Saint Pierre de Bœuf (42520).

Deux parkings sont à la disposition des participants : celui de la salle des Gravieres, et celui de la base de loisirs, distant d'environ 300 mètres.

L'itinéraire, d'une longueur de près de 9 kilomètres empruntera diverses voies ouvertes à la circulation : des routes départementales, des chemins communaux, des sentiers pédestres, ainsi que des terrains privés.

Les départs se feront à partir de 10h30, jusqu'à 12h30, à raison d'un départ tous les ¼ d'heure.

L'accueil des participants pour le pointage se fera 15 minutes avant leur heure de départ.

Un repas complet (de l'apéritif au café) sera servi en plusieurs étapes, tout au long de l'itinéraire. Chaque participant ne pourra faire qu'un seul passage au même stand. Il devra porter apparent le badge qui lui a été remis lors du pointage de départ. Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool.

Rappel : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Veillez à contrôler votre consommation avant de prendre le volant. Pensez au covoiturage. Aucune boisson alcoolisée ne sera servie aux mineurs, même accompagnés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété.

Participation :

La participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription est validée à réception du bulletin de réservation accompagné du paiement. Pour un souci d'organisation, les inscriptions prendront fin le 12 mai 2024. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un adulte. Le nombre de participants étant limité (500 personnes), les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée. Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de participants sera atteint.

Le montant des inscriptions est de : 25 euros pour les plus de 13 ans, et de 12 euros pour les enfants de 6 à 12 ans. L'inscription est gratuite pour les plus jeunes. Les règlements par chèque sont à établir au nom de la Mémoire Pétribocienne.

Lors du pointage, seront remis à chaque participant : 1 badge qu'il devra porter apparent, ainsi que le dépliant contenant l'itinéraire.

Chaque participant devra apporter son gobelet et ses couverts (seules les assiettes et les serviettes sont fournies). En cas d'oubli, des gobelets seront disponibles au départ (pointage) uniquement, moyennant une caution de 1 euro. De la même manière, des couverts seront disponibles moyennant une caution de 2 euros.

En fin de parcours, les participants devront restituer leur badge (ainsi que leurs gobelets et couverts le cas échéant). Une buvette (payante) sera à leur disposition à l'arrivée.

Précautions :

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques du moment. Des bonnes chaussures (de randonnée ou des baskets) sont recommandées. Les tongs et autres sandales sont fortement déconseillées. Les poussettes sont déconseillées, certains chemins n'étant pas carrossables. Les vélos et trottinettes ne sont pas autorisés. Les chiens ne sont tolérés que s'ils sont tenus en laisse et à jour de vaccination.

Conditions d'annulation :

▪ Du fait des organisateurs :

- en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple), ou de décision préfectorale, la balade gourmande sera annulée et les repas distribués.
- dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant de participants, la balade gourmande pourra être annulée et les participants remboursés.

▪ Du fait des participants :

- En cas de non participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs. Toutefois, tout désistement avant le 12 mai 2024 entraînera le remboursement de l'inscription. Après cette date, l'inscription sera réputée définitive.

Assurance :

Les participants seront souscripteurs d'une assurance responsabilité civile (à titre personnel).

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant cette manifestation. Elle décline toute responsabilité en cas de perte, vol, maladie ou accident survenant pendant la manifestation.

Tout incident ou accident devra être signalé à l'organisateur dont le numéro de téléphone vous sera fourni dans le mail de confirmation d'inscription.

L'inscription vaut déclaration d'aptitude physique à participer à cette marche et à déguster les produits alimentaires proposés.

Ethique et sécurité :

Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et l'itinéraire prévu, se conformer aux règles du Code de la Route relatives à la circulation des piétons. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

Droit à l'image :

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant dans le cadre de la promotion de l'évènement.

Respect du règlement :

En s'inscrivant, chacun s'engage explicitement à respecter le présent règlement. En cas de non respect, l'organisateur a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.